

INFOLETTRE | ACTUALITÉS

Vendredi, 7 octobre 2022



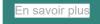
COMMUNAUTÉ | HORAIRE DES COLLECTES | PROGRAMMATION AUTOMNE | TRAVAUX PUBLICS | RAPPELS | CONGÉ FÉRIÉ

Information pour tous

Lecture des compteurs d'eau par courriel

N'oubliez pas de nous soumettre la lecture de votre compteur d'eau par courriel avant le 31 octobre!

Envoyez un courriel incluant une photo de la lecture de votre compteur d'eau, votre adresse et vos coordonnées à <u>ipaiement@sadb.qc.ca</u>, **avant le 31 octobre 2021.**





Abris d'hiver temporaires

C'est le temps de se préparer pour l'hiver!

Les abris d'hiver temporaires (communément appelés *abris tempo*), qu'il s'agisse d'un abri de voiture, de perron ou autre, **sont permis du 15 octobre au 15 avril de chaque année.**



Stationnement hivernal

Du 1^{er} décembre au 31 mars, le stationnement de nuit sur la voie publique est interdit, à moins d'avis contraire. Afin de savoir si l'interdiction est levée pour la nuit, consultez la section Info-Neige du site web ou composez le 514 457-1001, dès 16 h, quotidiennement.

La décision de lever ou non l'interdiction dépend des conditions météorologiques et des opérations de déneigement, de déglaçage ou autres prévues par le Service des travaux publics.

de véhicule de consulter quotidiennement les mises à jour avant de stationner sa voiture pendant la période visée. Si l'interdiction n'est pas clairement levée, le règlement (no.769) en vigueur est appliqué et les contrevenants s'exposent aux amendes prévues au règlement.

Il est de la responsabilité de tout propriétaire

En savoir plus



Permis obligatoire pour les déneigeurs privés

Votre déneigeur a-t-il son permis obligatoire?

Les déneigeurs privés doivent dorénavant obligatoirement obtenir un permis afin d'opérer sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Le règlement no 830 concernant le déneigement effectué par des entrepreneurs privés sur les terrains privés des résidences et commerces de Sainte-Anne-de-Bellevue a été adopté en février 2021. La portion sur le permis obligatoire prenait, quant à elle, effet en septembre 2021, pour la saison hivernale 2021-2022 et les suivantes.

En savoir plus

Horaire d'hiver - En vigueur à partir du 2 novembre 2022

- Matières organiques (bac brun) : un MERCREDI sur deux
- Recyclage (bac bleu): tous les MERCREDIS
- Ordures ménagères : un JEUDI sur deux

Consulter le calendrier des collectes



Programmation automne

Bibliothèque

La bilbiothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue est fière de vous partager sa programmation automnale. Au programme : club de lecture, rencontre d'auteur et bricolage.





Halloween

Le 31 octobre, monstres, fantômes, princesses et superhéros envahiront les rues de la ville... Soyez prudents!

Découvrez sans plus tarder la programmation spéciale que le service des Loisirs a planifié toute la famille.





Travaux publics



Rinçage d'aqueduc

- Secteur nord: À partir du mardi 11 octobre, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procédera à l'entretien du réseau d'aqueduc de la ville dans le secteur nord. L'opération se déroulera en semaine, de 7 h à 17 h et pourrait durer deux semaines.
- Secteur sud: Au cours de la semaine du 17 octobre, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procédera à l'entretien du réseau d'aqueduc de la ville dans le secteur sud. L'opération se

déroulera en semaine, de 7 h à 17 h et pourrait durer deux semaines.

Les interventions pourraient causer de l'eau brune ou une baisse de pression. Laissez couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle redevienne claire. Nous vous conseillons de faire votre lessive le soir ou la fin de semaine pour éviter de tacher vos vêtements. Notez qu'il n'y a aucun risque pour la santé.

Merci de votre compréhension et collaboration.



Inspection des bornes fontaines

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procèdera à l'inspection des bornes fontaines sur l'ensemble du territoire, et ce, avant l'arrivée de la saison hivernale.



Nettoyage de puisards

L'équipe du service des travaux publics exécutera le nettoyage de puisards sur l'ensemble du territoire dès la mi-octobre.



Ramassage des branches

La Ville procède GRATUITEMENT au ramassage de branches du lundi au mercredi, la 1^{ère} et la 3^{ème} semaine de chaque mois.

Puisque nous ne passerons qu'une seule fois dans votre rue, il est important de déposer vos branches à compter de la veille de la collecte (le dimanche) et de ne pas vous inquiéter si le mardi soir elles ne sont pas encore ramassées.

Vos branches doivent être déposées proprement en bordure de rue, le tronc vers la rue.

Tous les détails

Rappels

Demandes de permis

Vous avez des projets de rénovation ou de construction que vous souhaitez entreprendre ?

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, renseignezvous auprès du département d'urbanisme pour savoir si vous devez obtenir un permis de construction ou une certification d'autorisation.

À propos des permis

En vous connectant au portail citoyen Voilà! compléter une demande directement en ligne, en suivant les étapes suivantes : Demandes en ligne » Nouvelle demande » Permis.





PORTAIL CITOYEN VOILÀ!

Grâce au Portail Citoyen Voilà!, accédez facilement, et de façon sécurisée, à votre dossier citoyen personnalisé.

Disponible en version web et application mobile, soyez connectés à votre ville partout, en tout temps, sur tous vos appareils!

Pour ne rien manquer, découvrez comment vous inscrire en consultant la page du site internet dédiée au portail citoyen.

Voir la page

Congé férié

Fête de l'Action de Grâce

Veuillez prendre note qu'à l'occasion de l'Action de Grâce, l'Hôtel de Ville, le centre Harpell et la bibliothèque seront fermés le lundi 10 octobre.





Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue 109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2 Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca







